

NOUVELLES

CSN

Numéro 383

11 novembre
1994



**us le Règne de
ude Larose à
S.T.C.U.Q ?**

**mat de travail pourri.
épris de ses travailleurs-euses)
tobus en mauvais état.
tobus sales.**

**ences injustifiées ! Ex:
nérations de radio-téléphone
s d'arbitrage "Sarha"**



CSN



CSN



GRÈVE À LA STCUQ

Les chauffeurs n'avaient pas le choix

SECTEUR PUBLIC

Un blitz de négociation?

PAGE 7



À vendre, à louer, pas cher

Dans ce pays qui n'est pas encore un pays et dont le développement économique repose pour une bonne part sur l'ouverture de casinos pour lesquels les régions se battent les unes contre les autres; dans ce pays qui n'est pas encore un pays et dont la devise pourrait être certains jours «je ne m'en souviens plus très bien»; dans ce pays qui n'est pas encore un pays et dont les finances publiques viennent d'être mises «sous surveillance» par une agence de crédit canadienne; dans ce pays qui n'est pas encore un pays et qui pourrait être mal parti pour en devenir un, faut-il s'étonner de ce que la résidence officielle du chef de la moitié d'État qui nous échoit soit fournie par une Chambre de commerce et d'industrie?



restaurateurs de l'Île-de-France? Ou le Premier ministre britannique avoir ses quartiers dans une demeure officielle mise à sa disposition par les fabricants de cheddar du Devonshire? Au pire, on peut imaginer un Jean Chrétien bien à l'aise dans une résidence prêtée par une association de garagistes.

Mais Jean Chrétien n'a jamais été une référence en matière de décorum.

Une fois parti, et tant qu'à se faire entretenir par le Merveilleux Monde des Affaires et privatiser sa fonction, M. Parizeau pourrait

demander à Versailles Ford de lui prêter une limousine, à St. Lawrence Clothing de lui fournir ses fringues, et s'approvisionner en poutine chez Le Roi de la patate...

Si le geste n'est pas des plus élégants, il ne faut pas faire au Premier ministre l'affront de penser que des retours d'ascenseur pourraient suivre ce cadeau des entrepreneurs de la Vieille Capitale. En donnant en quelque sorte son hébergement à sous-contrat, M. Parizeau aura sans doute voulu lancer un message marqué au coin d'une nécessaire austérité.

Mais s'il s'était au contraire avisé de confier à son ministre des Finances et du Revenu, M. Jean Campeau, le mandat de prélever chez ces hommes d'affaires généreux et philanthropes le juste montant des impôts qu'ils devraient normalement payer, ce n'est pas seulement lui qui aurait pu jouir d'une résidence de fonction, mais son Conseil des ministres tout entier!

Et avec les sommes résiduelles, on aurait pu construire en plus un hôpital dans l'Est de Montréal, garder ouvert un hôpital qu'on s'appête à fermer à Sherbrooke et répondre positivement à nombre de besoins en santé et en éducation exprimés par les régions du Québec.

Mais ici, on est plutôt à vendre. Et pour pas cher!

Triste à pleurer.

Et s'il fallait que ces transactions immobilières soient représentatives de l'idée qu'on se fait, aux plus hauts niveaux, de l'État du Québec, il y aurait de quoi désespérer.

La question n'est pas que le Premier ministre du Québec ait finalement une demeure à Québec, la capitale. Il y a longtemps que cela aurait dû être fait. On ne connaît pas tellement d'autres exemples dans le monde où le chef d'un État se prend pour un chambreur ou un voyageur de commerce, comme ce fut trop souvent ici le cas. Robert Bourassa première version habitait un hôtel de troisième catégorie, dans la Côte du Palais. Il devait finir, dans son second mandat, dans un motel Universel appartenant à Raymond Malenfant. René Lévesque, quant à lui, passait quelques heures par semaine dans une garçonnière de la rue D'Auteuil.

Cela est révélateur de l'idée qu'on a de soi-même, de l'estime qu'on a du peuple qu'on représente, de l'importance qu'on accorde au gouvernement qu'on dirige.

Peut-on imaginer le président Mitterrand habiter une maison fournie par l'Association des

NOUVELLES CSN

est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 23,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec.

Coordination

Jean-Pierre Paré
Michel Rioux

Conception graphique

Jean Gladu

Mise en page

Jean Gladu
Jean-Pierre Paré

Rédaction

(514) 598-2159
Michel Crête
Thérèse Jean
Maroussia Kishka
Luc Latraverse
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Jacinthe Pilon
Michel Rioux
Jacqueline Rodrigue

Photographes

Alain Chagnon
Michel Giroux
Hélène Rochon

Caricaturiste

Garnotte

Impression

Les travailleurs et travailleuses syndiqués CSN de L'Imprimerie L'Éclaireur de Beauceville

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus: (514) 598-2233

Les syndicats ont l'autorisation (et notre encouragement) de reproduire le contenu de NOUVELLES CSN dans leur journal.

Les chauffeurs n'avaient pas le choix

Les chauffeurs d'autobus de Québec sont en grève. Et quoi qu'on en dise dans les salons chics, c'est bien parce que la direction de la STCUQ les y a forcés.

Par Michel Crête

Le déclenchement de la grève générale par les 700 chauffeurs de la STCUQ, le 29 octobre, leur troisième depuis 1979, en a fait sourciller plus d'un, et non seulement des bien-pensants. C'est qu'à en croire certains, les chauffeurs seraient bien payés, jouiraient de conditions de travail extraordinaires et devraient saluer le seul fait d'avoir un emploi. Car avoir un emploi, en ces temps difficiles — c'est du moins ce que l'on véhicule dans certains salons chics — tiendrait plus du privilège que d'un droit fondamental.

On le sait: que ce soit à Montréal, à Québec, ou sur la Rive-sud de Montréal, les conflits de travail dans le transport en commun ne sont jamais vus d'un très bon oeil. Ils soulèvent inévitablement la question du droit de grève dans ce service public névralgique et entraînent nécessairement de difficiles négociations sur la quantité de services essentiels à maintenir. Mais on oublie qu'à Québec comme ailleurs, ce n'est pas à la légère ni de gaieté de coeur que les chauffeurs ont décidé d'exercer leur droit de grève. Quand on gratte un peu, on s'aperçoit que les enjeux sont importants.

Nouvelles-CSN a rencontré le président du Syndicat des chauffeurs d'autobus de la STCUQ (FEESP-CSN), Henri Massé, et le président du Conseil central de la région de Québec, Michel Lessard, qui expliquent les enjeux de ce conflit.

Henri Massé tient mordicus à d'abord rappeler quelques faits historiques afin qu'on comprenne bien la responsabilité de la direction de la STCUQ dans l'actuel conflit de travail. «Nous n'avons pas exercé notre droit de grève depuis plus d'une douzaine d'années. Nous sommes en effet

Henri Massé



C'est la première grève depuis 1982, à la STCUQ.

arrivés à des ententes en 1984, 1986 et 1989 sans conflit de travail. Lors de ces négociations, et c'est encore vrai aujourd'hui, nous avons toujours eu le souci de la clientèle. Nous avons exercé des moyens de pression qui ne l'affectaient pas. Mais cette année, la demande d'injonction de la STCUQ nous empêchant d'exercer des moyens de pression internes qui ne touchaient pas les usagers nous a amenés à déclencher la grève. À ceux qui penseraient que notre syndicat n'est pas de bonne foi, je

rappellerai que nous étions d'accord avec l'employeur pour qu'un médiateur spécial soit assigné à notre dossier. Je rappellerai également que le Conseil des services essentiels a retenu notre liste de services essentiels. Nous pensons à la population et aux usagers, quoi qu'on en dise.»

Victimes de la loi 102

À l'instar de beaucoup d'autres syndiqué-es des secteurs public, parapublic et péripublic, les chauffeurs d'autobus ont été victimes de la loi 102. Adoptée par le gouvernement Bourassa, cette loi a eu pour effet de geler les

salaires d'un bon nombre de syndiqué-es et la direction de la STCUQ s'est appuyée sur elle pour ne pas négocier véritablement.

«Notre convention collective était échue depuis juillet 1992. Nous avons eu par la suite, entre septembre 1992 et mars 1993, au moins une vingtaine de séances de négociation. Avec l'adoption de la loi 102, la direction de la STCUQ s'est assise là-dessus pour se soustraire à la négociation», rappelle Henri Massé. Depuis l'échéance de cette convention imposée, soit en juillet dernier, les deux parties se sont rencontrées à une trentaine de reprises.

10,5% pour deux ans

Pour une convention collective d'une durée de deux ans, les chauffeurs demandent des hausses de salaire de 10,5%. À ceux qui voient d'un mauvais oeil une telle revendication, Henri Massé explique: «Il faut savoir que notre dernière hausse de salaire remonte à quatre ans, en 1991. Nos mem-



Les chauffeurs ont aussi été victimes de la loi 102 et désirent stabiliser leur pouvoir d'achat.

bres ont clairement indiqué qu'ils voulaient stabiliser leur pouvoir d'achat qui a diminué.»

Quant à l'employeur, il veut imposer une convention de trois ans comprenant un gel de salaires pour la durée du contrat. Tout au plus, et c'est vicieux de sa part, il consentirait à une augmentation de 2,5%, mais à condition de récupérer

l'équivalent ailleurs dans le contrat de travail.

Plus largement, le porte-parole syndical affirme que «comme travailleurs, il faut arrêter d'être défaitistes; il faut que la richesse collective soit mieux partagée, ce n'est pas toujours aux mêmes à s'enrichir; nous y avons droit nous aussi.»

Améliorer les conditions de travail

«Nous entendons beaucoup parler de notre demande d'augmentation de salaire. Mais les chauffeurs veulent aussi améliorer leurs conditions de travail, qui ne l'ont pas été depuis 1990.

«Nous voulons améliorer notre assurance collective et

L'appui du secteur transport CSN

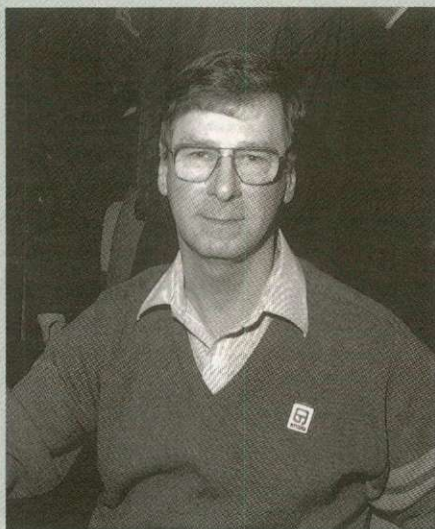
Présent à l'assemblée d'information, le président du syndicat des employés d'entretien de la STCUM, Gaétan Châteauneuf, également président du secteur du transport à la FEESP-CSN, a rappelé à ses camarades que «dans le transport, nous faisons face à des employeurs qui se concertent. Des employeurs difficiles. Mais nous avons des syndicats combattifs et je suis ici pour vous donner l'appui des syndiqué-es du transport.»



Gaétan Châteauneuf

On en a vu d'autres!

«Ça fait 31 ans que je suis ici. Qu'on en parle en bien ou en mal de notre grève, je vais vous dire que j'en ai vu d'autres. Je crois qu'il ne faut pas stresser et nous devons continuer notre lutte», lancera Jacques Petitclerc lors de la séance d'information quotidienne qui se tient au «pied de l'escalier», et qui réunit de 250 à 300 personnes.



Jacques Petitclerc

Des heures de pointe la fin de semaine???

«Avant tout, je suis chauffeur. Ce n'est pas une question d'être un homme ou une femme, mais comme mes autres collègues, je veux améliorer mes conditions de travail. Je suis chauffeur depuis six ans déjà, et je travaille toutes les fins de semaine sur une amplitude de 11 heures. Pourtant, il n'y a pas d'heures de pointe la fin de semaine!», de confier Elaine Frenette, une chauffeur qu'on retrouve également au comité d'action syndicale.



Elaine Frenette

notre régime de retraite, pour permettre des préretraites et des retraites adéquates. Nous nous battons aussi pour réduire le nombre de chauffeurs qui travaillent sur une amplitude de 12 heures. Actuellement, 50% de nos membres font leur journée de travail à l'intérieur d'une amplitude de 12 heures. Nous voulons abaisser ce taux à 25%. Cela permettra d'améliorer leur qualité de vie, ainsi que celle de leurs familles.»

Les chauffeurs de la STCUQ réclament également l'amélioration de différentes conditions de travail, par exemple un habitacle protégeant les chauffeurs, ainsi que la disparition de certains irritants dans la convention collective aux chapitres des congés payés, de la mobilité du personnel, ainsi que de meilleurs bénéfices pour les employé-es en congé de maladie. «Nous invitons tous les syndiqué-es à nous appuyer en expliquant nos demandes à leur entourage», de conclure Henri Massé.



C'est «au pied de l'escalier» que se tient tous les jours l'assemblée d'information du syndicat en grève.

«Ça va faire, le nivellement par le bas!»

— Michel Lessard

Le président du Conseil central des syndicats nationaux de la région de Québec, Michel Lessard s'insurge contre un certain discours fort à la mode depuis quelque temps. «Nous

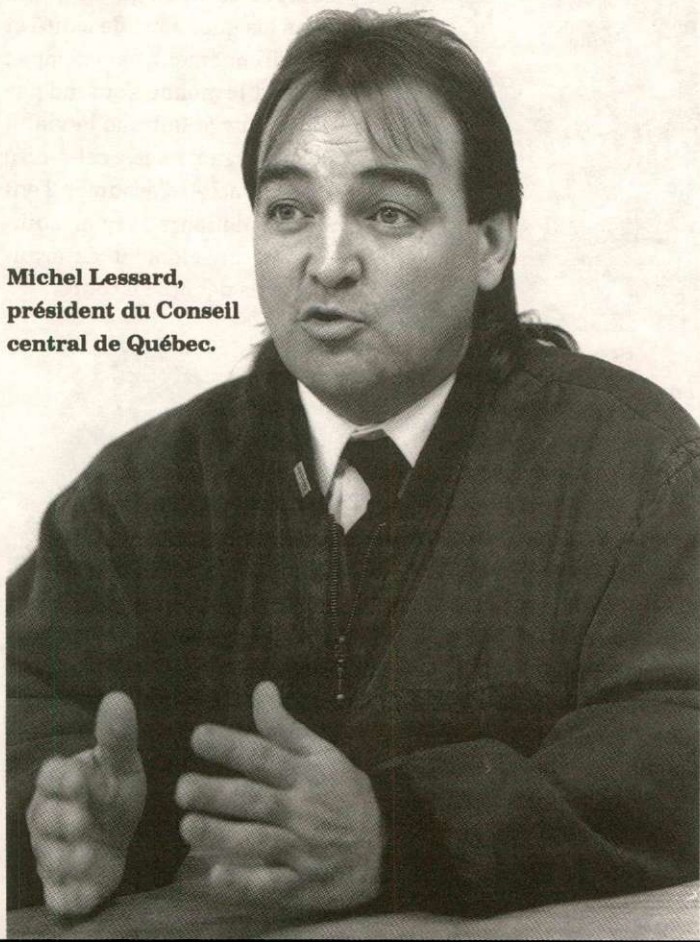
vivons dans une société où le discours dominant veut que les travailleuses et les travailleurs en demandent trop, compte tenu de la situation économique, qu'ils devraient faire des compromis, etc. À mon avis, il n'y a rien qui justifie dans une société qu'on doive renoncer à améliorer son sort. Ce discours prônant le nivellement par le bas, il faut que ça cesse! À en croire les bien-pensants, on devrait tous travailler au salaire minimum et sans conditions de travail sécuritaires.» Il est significatif, souligne-t-il, que ce soient les mêmes personnes qui veulent que l'on coupe dans les services de santé et d'éducation qui prêchent cette ligne de pensée.

«C'est ce discours que l'on entend actuellement à propos des chauffeurs d'autobus, qui seraient grassement payés, selon certains. Mais c'était le même il y a deux ans alors que les employé-es du Québec Hilton, dont le salaire moyen était de \$10 l'heure, étaient en

lock-out. Sait-on que les syndiqué-es de la STCUQ n'ont pas eu d'augmentation de salaire depuis quatre ans? Qu'ils ont aussi été au nombre des victimes de la loi 102? Sait-on que les chauffeurs veulent eux aussi améliorer leurs conditions de travail, notamment en améliorant leur régime de retraite et en diminuant le nombre de chauffeurs qui travaillent sur une amplitude de 12 heures?»

Il conclut en disant: «Certes, le conflit dérange le monde. Mais l'objectif, ce n'est pas de rester en conflit, c'est d'amener l'autre partie à négocier pour qu'on améliore notre sort. La lutte d'un groupe de travailleurs et de travailleuses, quelle qu'elle soit, finit toujours par servir l'ensemble des travailleuses et des travailleurs. Si le syndicat des chauffeurs de la STCUQ gagne sa bataille, ce sont toutes les travailleuses et les travailleurs qui en bénéficieront et ce, les boss le savent.»

Michel Lessard,
président du Conseil
central de Québec.



Reste la manière...

Le point de vue de quatre des membres du Comité sur la réorganisation des ressources du mouvement.

Par Michel Rioux

Toujours dans la poursuite du débat et de la réflexion sur la réorganisation des ressources à l'intérieur du mouvement, *Nouvelles CSN* a demandé les points de vue du secrétaire général Pierre Paquette et de présidences de fédérations et de conseils centraux qui ont participé aux travaux du comité mis en place sur cette question. D'autres entrevues suivront dans les prochains numéros.

Unanimes. S'il est un point sur lequel s'entendent tant le secrétaire général de la CSN que les responsables des fédérations et des conseils centraux, c'est la nécessité d'une réorganisation des structures et des ressources du mouvement pour correspondre à l'évolution du marché du travail.

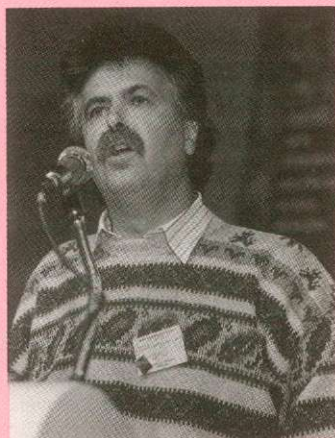
«Depuis la dernière réforme, il y a 25 ans maintenant, bien des choses ont changé, tant à l'intérieur du mouvement que dans la société québécoise. Si on veut que la CSN continue d'occuper sa place dans le débat social et politique, il faut procéder à des changements», estime Pierre Paquette. Le président de la FAS, Sylvio Robinson, pense lui aussi que la CSN doit «demeurer une espèce de microcosme de la société québécoise, même si cela ne tient pas seulement à une réforme de structures.»

Le secrétaire général de la CSN plaide fortement en fa-



Pierre Paquette

veur d'une réorganisation qui permette d'accueillir des travailleuses et des travailleurs oeuvrant dans des secteurs économiquement faibles, mais où se retrouve le principal bassin de recrutement, aussi bien que de nouveaux types d'emplois, souvent précaires par ailleurs, pour lesquels la question de l'identité professionnelle importe davantage. Pour le président de la FAS, cette question demeure cruciale, même s'il estime que les structures actuelles ne constituent pas un empêchement à accueillir de nouveaux membres. «Nous sommes capables de les recevoir, dit-il, ajoutant qu'à la



Sylvio Robinson

FAS, le courant en faveur de la mise en place d'une seule et grande fédération de la santé et des services sociaux est très fort. *Nous ne nions pas l'importance qu'a pu prendre la dimension de l'identité professionnelle. Mais nous pensons que nous pouvons agir de manière à la prendre en compte encore davantage.»*

Des bouleversements qui insécurisent

Solange Tremblay, présidente du Conseil central du Bas Saint-Laurent, est elle aussi convaincue de la nécessité d'une réforme. «L'hypothèse qui est actuellement débattue provoque beaucoup de



Solange Tremblay

bouleversements. C'est donc normal qu'elle en insécurise plusieurs», nous a-t-elle confié.

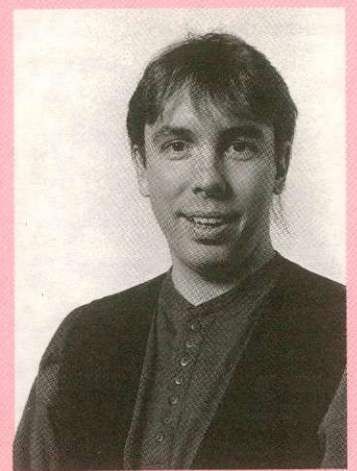
Arthur Sandborn, président du Conseil central du Montréal métropolitain, estime de son côté que le mouvement n'a pas intérêt à nier les problèmes qui se posent, ni à se mettre la tête dans le sable. «Le statu quo serait néfaste», affirme-t-il. Mais il se dit inquiet de la possibilité de faire fonc-

tionner la fédération inter-professionnelle telle que proposée dans l'hypothèse soumise au débat. Comme Arthur Sandborn, Sylvio Robinson doute de l'efficacité de mettre ensemble la FNEEQ, la FNC, le Secteur professionnel des technologies médicales et la FPPSCQ.

«Quand on rencontre les membres des syndicats, le message est clair: comment tout cela va-t-il améliorer nos services? C'est par là que ça passe», dit Arthur Sandborn, qui s'oppose au rattachement des syndicats de la Rive-sud de Montréal à un Conseil central de la Montérégie.

À l'instar de Solange Tremblay, Pierre Paquette considère par ailleurs qu'il faut prendre acte de ce que la relance passe maintenant par les régions, qui seront appelées à occuper davantage de place dans les questions de santé et d'environnement, par exemple.

Tout le monde s'entend par contre sur le fait que la viabilité des organismes, c'est-à-dire leur capacité d'assumer l'ensemble de leurs responsabilités, est un élément déterminant des débats en cours.



Arthur Sandborn

Un blitz de négociation?

Tout nouveau, tout beau? Des rencontres exploratoires avec les ministres Rochon et Garon laissent espérer des ouvertures dans des dossiers importants.

Par Jacqueline Rodrigue

C'est un bilan positif que la vice-présidente de la CSN, Claudette Carboneau, fait des rencontres que la CSN et des représentants syndicaux du secteur public viennent d'avoir avec le ministre de la Santé et des Services sociaux, Jean Rochon, et le ministre de l'Éducation, Jean Garon: «Nous avons pu discuter avec eux de l'emploi, de l'organisation des services, de l'organisation du travail, des problèmes d'application des réformes, de l'avenir des réseaux, des conditions de travail et de la précarité. Nous sommes confiants que les travaux se poursuivront entre les parties avec suffisamment d'ouverture pour trouver des solutions adéquates aux problèmes majeurs qui sévissent dans les réseaux. D'ailleurs, le ministre Rochon souhaite qu'un blitz important de négociation se fasse d'ici la fin de l'année. Par contre, le ministre Garon a été plus évasif quant à la reprise des négociations, mais il s'est formellement engagé à nous reparler rapidement sur ce sujet.»

Les services publics connaissent une vague importante de changements qui ont des répercussions sur l'emploi et les conditions de travail des 130,000 membres CSN du secteur public. «Si nous ne faisons rien, nous consacrerons le fait que le gouvernement agit au-dessus de la tête des travailleuses et travailleurs et de leur organisation syndicale», commente Claudette Carboneau.

«Certes, on nous a parlé des problèmes que connaissent les finances publiques, mais il est clairement ressorti que la première motivation doit être davantage axée sur les besoins de la population en matière de santé et d'éducation. Ainsi, nous avons pu discuter de nos visions respectives des changements et s'entendre sur la nécessité de la participation des travailleuses et travailleurs et de leur organisation syndicale dans leur mise en route», poursuit-elle.

Santé et services sociaux

Avec le ministre Rochon, les parties ont pu discuter du moratoire et des compressions, de la gestion régionale de la sécurité d'emploi, de l'organisation des services et du travail. «De notre côté, nous lui avons souligné l'importance que nous accordons au plancher d'emploi.»

À la suite des indications que le gouvernement a déjà données, il est clair que le budget ne sera pas modifié et qu'ainsi les compressions décidées pour l'année budgétaire en cours continueront de s'appliquer. Toutefois, le ministre s'est dit ouvert à rendre transparent le portrait des coupures envisagées d'ici les prochains mois et il est prêt à travailler ces volets en négocia-



Le 7 novembre, Claudette Carboneau, accompagnée de Vincent Dagenais, coordonnateur des négociations du secteur public, donnait une conférence de presse pour faire le point sur les finances publiques et interpellier le gouvernement sur l'importance de protéger l'emploi, les programmes et les services, en développant des solutions qui s'attaqueront directement aux problèmes créés par la dette. La CSN réagissait à l'annonce de la présidente du Conseil du Trésor, Pauline Marois, d'effectuer de nouvelles compressions de \$250 millions dans l'ensemble des ministères.

ciation pour préserver l'emploi.

Il a indiqué l'intérêt qu'il porte quant à la nécessité de réorganiser le travail au niveau local, compte tenu des différences appréciables des réalités d'un établissement à l'autre. «Sur ce sujet, nous avons aussi fait porter le débat sur la pertinence d'avoir une prise nationale pour encadrer l'ensemble du processus, sur la nécessité de reconnaître les syndicats comme interlocuteur et d'agir, encore là, avec transparence. Nous lui avons aussi signalé que le premier objectif ne doit pas être de réviser les conventions collectives», explique Claudette Carboneau.

Éducation

En éducation, le ministre Garon est davantage préoccupé par les États généraux, mais il est ouvert à discuter des pro-

blèmes issus de la réforme des cégeps.

Au sujet de ces États généraux, «nous lui avons proposé d'établir une commission itinérante composée de différents représentants, dont ceux provenant du monde syndical. Il souhaite une consultation proche du monde et fondée sur les besoins en éducation. Il devrait nous contacter pour nous faire connaître son choix sur la formule de consultation.»

Quant à la réforme des cégeps, nous attendons toujours des réponses à notre demande de désigner des interlocuteurs afin que l'on puisse débattre concrètement des problèmes d'application qu'elle soulève. Le même scénario s'applique pour les chargés de cours des universités, qui veulent aussi pouvoir débattre de leurs problèmes.

Le «précaire» sous microscope syndical

Dans l'enseignement post-secondaire seulement, ils comptent pour 40% des professeurs et chargés de cours. Les «précaires» ont-ils un avenir? Et leurs syndicats?

«Syndiquer les travailleuses et les travailleurs à statut précaire: pourquoi et comment?» Tel était le sujet du panel qui a suscité énormément d'intérêt au colloque sur la précarité de l'emploi dans l'enseignement, colloque organisé par la FNEEQ-CSN et tenu les 3-4-5 novembre. Les discussions ont permis de mesurer l'ampleur d'un phénomène qui frappe les profs de plein fouet et qui touche désormais, de façon croissante, tous les secteurs d'activité.

Pour le président de la Fédération des professionnelles et professionnels, salarié-es et cadres du Québec (CSN), Michel Kane, il est évident qu'on ne



Michel Kane

Par Jacinthe Pilon

PRÉCAIRE [prekɛʁ]. *adj.* (*Precoire*, 1336; lat. jur. *precarius* « obtenu par prière »). ♦ 1° *Dr.* Qui ne s'exerce que grâce à une autorisation révocable. *Possession précaire, à titre précaire* (V. *Détention*). — Par ext. *Détenteur précaire*. ♦ 2° (*Déb.* xviii^e). *Cour.* Dont l'avenir, la durée, ne sont pas assurés. V. *Incertain, instable. Bonheur, tranquillité précaire*. V. *Court, éphémère, passager. Sa santé est précaire*. V. *Fragile. Être dans une position, une situation précaire*. ♦ *Subst.* Ce qui est précaire. « *C'est le pays de l'écroulement, de l'inconsistant, du précaire* » (THARAUD). ♦ (Choses matérielles) « *Quatre, cinq huttes précaires, quelques engins de pêche* » (CLAUDEL). ♦ ANT. *Assuré, durable, solide, stable.*

LE PETIT ROBERT

peut tolérer l'absence d'équité dans les conditions de travail et de rémunération sur la base du statut d'emploi.

Selon lui, il faut créer des lieux spécifiques de regroupement pour les travailleuses et les travailleurs à statut précaire. «*Doit-on aussi se doter d'une organisation de services plus large, qui permettrait de garder le contact avec ces travailleurs lorsqu'ils sont sans contrat, ou qui sont temporairement exclus du marché du travail?*»

Michel Kane propose notamment «*de faire accepter, dans les conventions collectives, que la précarité doit se payer, en raison des avantages qu'elle revêt pour l'employeur.*»

De gros progrès

La présidente de la Fédération du commerce, Lise Poulin, a rappelé que le secteur des services est le champion de la précarité. La plus grande difficulté, dit-elle, est de maintenir la syndicalisation, en raison de l'important taux de roulement de la main-d'oeuvre. «*Il faut faciliter pour les employé-es à statut précaire l'accès à la*



Lise Poulin

syndicalisation parce que si on ne relève pas leurs conditions de travail, on va, à long terme, détériorer celles des permanents.»

Malgré les embûches, un bout de chemin a été fait pour améliorer leur sort. «*Les employés de 24 marchés d'alimentation du Saguenay-Lac-Saint-Jean se sont regroupés pour négocier leur dernière convention, ce qui leur a permis de créer un rapport de force. On a aussi obtenu les mêmes conditions de travail pour les employé-es à statut précaire que pour les réguliers.*»

Autre exemple: le débat sur les heures d'ouverture des commerces durant les fins de semaine a amené les syndicats à

revoir l'organisation de leur travail pour freiner l'augmentation du travail précaire, «*ce qui a permis finalement de faire augmenter le nombre d'emplois de qualité.*»

Pour les étudiants qui travaillent dans la restauration et l'alimentation, les syndicats ont fait introduire, dans les conventions collectives, la notion de «bloc d'heures» de travail et, par conséquent, cela a permis une plus grande stabilité d'emploi.

Le vice-président de la FNEEQ-CSN, Nacer Mazani, voit un paradoxe dans le fait



Nacer Mazani

que les professeurs réguliers des universités s'occupent d'une partie de la gestion de la convention collective et sont en même temps les collègues de travail des professeurs à statut précaire. Si on met fin notamment à ce paradoxe, on contribuera déjà, selon lui, à améliorer la situation des précaires. Nacer Mazani estime qu'il faut autant que possible chercher à rassembler les enseignants à statut précaire et les enseignants permanents dans un même groupe de syndiqué-es.

Un enjeu des prochaines négos

La précarité d'emploi, notamment dans le secteur de l'éducation, fera partie des enjeux importants lors de la prochaine ronde de négociations dans le secteur public et lors des États généraux sur l'éducation qui doivent se tenir dans quelques mois.

C'est ce qu'a indiqué le président de la Fédération nationale des enseignants et des enseignants du Québec, Denis Choinière, en clôturant le colloque.

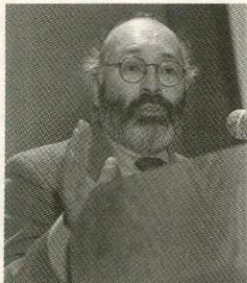


Denis Choinière

Différentes hypothèses ont été émises, au cours du colloque, pour tenter de bonifier les conditions de travail des professeurs à statut précaire. Pour Denis Choinière, l'heure est aux décisions. «Les hypothèses soumises feront l'objet d'une consultation plus poussée, mais elles pourraient s'avérer déterminantes pour les prochaines revendications.»

Parmi les pistes de solution mises de l'avant pour ouvrir la voie aux précaires, on trouve, par exemple, la réduction du temps de travail par des mesures volontaires: congés-éducation, congés de perfectionnement, retraites partielles; et la lutte au double-emploi.

Un effet pervers



Le vice-président de la CSN et responsable du dossier de l'éducation, Marc Laviolette, a déclaré que «la précarité d'emploi, qui a été développée par les employeurs au nom d'une gestion plus flexible, doit être perçue comme un des effets pervers de la flexibilité recherchée.»

Il estime que pour combattre ce qu'il est maintenant convenu d'appeler un problème de société, le rôle de la CSN sera de condenser l'expérience-terrain et d'en faire bénéficier les différentes composantes du mouvement.

À son avis, la campagne pour les services publics et l'emploi, avec un volet particulier sur l'éducation, en plus des négociations dans le secteur public, sera un des moments privilégiés pour faire avancer les idées à l'intérieur de la CSN, notamment sur la question de la précarité dans l'enseignement.

Un contrat type obligatoire

Le président de l'Association des journalistes indépendants du Québec (FNC-CSN), André Côté, invité au colloque à titre de paneliste, a souligné que le Code du travail, la loi sur les normes minimales du travail ne s'applique pas aux journalistes pigistes.

Selon lui, il faut notamment faire progresser la jurisprudence dans le domaine des droits d'auteur et rendre obligatoire la signature d'un contrat type.



André Côté

Un visage sur «le syndicat»

Précarité et non-participation à la vie syndicale vont de pair. Comment contrer cet état de fait? Renaud Paquet, professeur à l'Université du Québec à Hull, et auteur d'une thèse de doctorat sur le sujet, y est allé de ses suggestions à titre de conférencier invité.

Des efforts sont constamment déployés par les syndicats, dans leurs revendications et leurs actions, pour concilier les intérêts de tous leurs membres et pour tenir compte des besoins particuliers des précaires, constate d'abord M. Paquet.

Mais, souligne-t-il, ces efforts ne sont pas perçus par les personnes qu'ils visent. «Qui plus est, ils s'avèrent souvent vains, non seulement à cause du mutisme patronal, mais aussi parce que les précaires, pour la plupart, tout comme une partie de leurs collègues non précaires, s'intéressent peu à l'action syndicale, réduisant d'autant les chances de succès de la démarche syndicale.»

Pourtant, selon la recherche menée par M. Paquet, les précaires sont aussi satisfaits de leur travail que les non précaires. Ils ont une attitude légèrement plus favorable à l'égard du syndicalisme que les non précaires.

Par contre, ils perçoivent peu la participation aux activités syndicales comme pouvant jouer un rôle pour satisfaire leurs besoins au travail. Et ils se disent moins bien informés par le syndicat que leurs collègues réguliers.

De l'avis de Renaud Paquet, le syndicat qui désire augmenter le degré de parti-



Renaud Paquet

cipation des précaires à ses activités aurait avantage à déployer des efforts soutenus pour établir un contact direct avec ses membres: «La salariée à statut précaire doit pouvoir mettre un ou des visages sur cette notion souvent abstraite, pour elle, qu'est le syndicat.»

«De plus, le syndicat gagnerait à cibler le contenu des activités syndicales sur des enjeux précis visant la gestion locale et à personnaliser l'ordre du jour pour se rapprocher des besoins des membres.»

Renaud Paquet croit également que les activités syndicales doivent s'adapter aux besoins particuliers engendrés par l'horaire de travail du précaire.

Quant à l'organisation centrale, elle peut sensibiliser ses syndicats à l'efficacité de tels efforts lors de sessions de formation, de colloques, ou encore à l'aide des différents manuels de formation syndicale.

À quoi sert un sou, dans le désert?

On se demande souvent ce qu'ils font, «là-bas», avec l'argent qu'on leur envoie. Bref regard sur un projet d'Alliance syndicats tiers monde dans le désert du Sahel.

Par Jacinthe Pilon

Au Mali, quelque part dans la plaine de Manghadié, près du désert du Sahara, des gens peinent tous les jours pour combattre la famine. La situation a déjà été désespérée mais ils se sont pris en main. C'est en partie grâce à des membres de la CSN qui versent tous les jours à Alliance syndicats tiers monde un sou pour chaque heure travaillée. En d'autres termes, grâce à vous....(?)

Ces sous ont contribué à faire avancer un vaste projet administré par Suco, en collaboration avec l'Organisation pour la gestion de l'environnement au Sahel (OGES), dans 16 villages de la région de Mopti (encerclé sur la carte) regroupant plus de 12,000 habitants. Ce projet vise à contrôler l'eau des crues du fleuve Niger pour relancer les activités traditionnelles principales, telles la culture du riz, l'élevage et la pêche, menacées à la suite de la grande sécheresse de 1973.

Exode rural

De passage à Montréal, le président de l'OGES, le malien Moumouni Traoré, explique les conséquences de la pénurie qui a succédé à cette sécheresse: «60% des adultes capables de travailler avaient déserté la campagne au profit des villes. Mais ils allaient joindre les rangs des chômeurs. Les villageois ont donc décidé de s'organiser pour ramener tout ce beau monde dans la campagne.» Ce qui a donné naissance au projet, dont la première phase a débuté en 1984 et permis d'ériger des barrages de retenue d'eau des pluies, ainsi que de commencer à construire des silos à grains.

«Les gens ont travaillé avec leurs propres moyens, raconte Moumouni Traoré, mais ils n'avaient pas la technique ni

les moyens financiers. Plusieurs aménagements se sont brisés. Nous avons dû les refaire.»

C'est à partir de la deuxième phase du projet, qui s'est échelonnée de 1990 jusqu'à cette année, que Suco est intervenu et qu'Alliance syndicats tiers monde y a contribué pour un montant de \$15,000. Partenariat Afrique Canada est le principal bailleur de fonds.

Cette phase a notamment permis de faire un schéma d'aménagement des terres pour

jusqu'en 1997. Il s'agit d'une phase de consolidation des activités et pour y arriver, Suco a mis en place un système de cogestion qui jettera les bases d'une pleine autonomie des villageois.

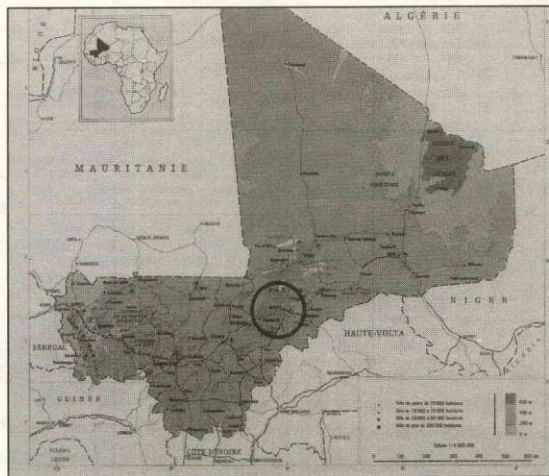
À cette fin, un consortium a été formé. Il est composé notamment de l'équipe qui a exécuté le programme, c'est-à-dire un coopérant Suco et quatre ressources maliennes de l'OGES. Mais, fait inusité, un représentant de chaque comité de gestion des 16 villages s'est

joint à eux pour prendre les décisions importantes pour la mise en oeuvre du projet.

«C'est la première fois qu'une expérience de cogestion est tentée au Mali, explique M. Traoré. Dans la troisième phase, nous voulons aussi poursuivre la construction de digues, accroître les productions animales en consolidant les divers

aménagements nécessaires, améliorer l'approvisionnement en eau potable, planter des arbres pour protéger l'écosystème, élargir l'alphabétisation et la formation en matière de gestion, de même que les activités d'épargne et de crédit pour les femmes.»

Ainsi, votre argent sert principalement à payer l'équipement nécessaire aux différents travaux de la main-d'oeuvre malienne (boeufs, charrues, treillis, pics, pelles, brouettes), et à soutenir la formation. De fait, à «aider à faire».



éviter que des conflits fonciers ne dégénèrent en guerre, comme cela s'est déjà produit. On a aussi alphabétisé et donné une formation à la main-d'oeuvre malienne. «Les personnes qui étaient parties dans les villes sont revenues. Il y avait du travail dans les villages», poursuit M. Traoré.

Cogestion

Alliance syndicats tiers monde participe pour un même montant à la troisième phase qui s'est amorcée en septembre et qui doit se poursuivre

Le président de l'OGES, Moumouni Traoré, explique que souvent les projets ne survivent pas au départ des représentants des ONG mais que cette fois, on veut éviter ce piège en offrant aux villageois maliens tous les outils menant à une prise en charge de leur développement.



Environnement: ça va bouger!

Par Luc Latraverse

Les liens étroits entre le développement économique, donc les emplois, et les préoccupations environnementales des syndicats et de la population nous sont quotidiennement mis sous le nez par l'actualité. Plus personne ne peut éviter de prendre en compte cette dimension environnementale dans l'élaboration du plus banal des projets, et c'est bien ainsi. Dans le concret de notre action syndicale, le menu des prochains mois est accaparant, les défis sont lourds.

Le collectif CSN sur l'environnement a tenu récemment sa première réunion pour faire le suivi des mandats en la matière votés par le dernier congrès. Les représentants des fédérations, des conseils centraux, le nouveau vice-président Marc Laviolette, Robert Mercier et Qussaï Samak du Service du génie industriel, et le signataire de cet article à titre de responsable au plan de l'information, avons fait le tour de ce qui se fait et de ce qui devra se faire au cours de la prochaine année. Ça va bouger!

Depuis le premier colloque CSN de novembre 1991 sur *L'environnement et les syndicats*, des comités se sont implantés dans les syndicats, dans les conseils centraux et dans certaines fédérations. Un guide syndical en environnement a été lancé lors du congrès de mai. Des sessions de formation en environnement ont été données, ou le seront bientôt, à des militants de la



Fédération des travailleurs du papier et de la forêt, de la métallurgie, du commerce et de divers conseils centraux. Un budget spécial a été dégagé pour aider les syndicats et les organismes à former leurs membres sur l'approche syndicale en environnement.

Des dossiers chauds

Plusieurs dossiers chauds sont en évolution. Il y a toute la question des déchets toxiques et non-toxiques qui continue d'être à l'ordre du jour dans plusieurs régions, dont Montréal. La cueillette sélective des déchets soulève beaucoup d'intérêt également. Il y a une tournée de consultation du gouvernement sur la planification intégrée des ressources, les audiences d'Hydro-Québec sur son plan de développement 1996 qui doit entendre 102 organismes, dont la CSN, et qui, pour une première fois, mènera une consultation dans les régions. Les conseils centraux seront appelés à y participer. Il y a eu le mémoire de la CSN au Bureau

d'audiences publiques en Environnement (BAPE) sur les BPC, à St-Basile-le-Grand, cet été. Les recommandations du BAPE qui viennent d'être rendues publiques vont passablement dans le même sens que ce que proposait la CSN et les conseils centraux concernés: Montréal métropolitain, Shawinigan et Côte-Nord.

La grappe industrielle de l'environnement

Un représentant du ministère de l'Industrie et de la Technologie est venu exposer au collectif CSN le fonctionnement de la grappe industrielle de l'environnement qui regroupe des représentants des entreprises, consultants, fabricants d'équipement, services d'assainissement, laboratoires et autres, qui se multiplient à un rythme de 15% par année depuis 1990. Pour Marc Laviolette, vice-président de la CSN, «c'est tout à fait incroyable de se faire dire que les syndicats ne sont pas représentés dans cette grappe alors qu'ils le sont dans d'au-

tres, simplement parce qu'il ne doit pas y avoir de tensions dans les relations de travail dans ces entreprises. Comme si c'était la raison de notre participation aux grappes! Le beau discours patronal sur l'implication des travailleurs et des travailleuses dans le développement ne rime donc à rien dans le concret. Nous avons signifié que nous voulons participer à cette démarche comme de véritables partenaires et nous allons faire les démarches pour qu'il en soit ainsi.»

Connexion 94

La CSN sera présente à la rencontre Connexion 94, à Ottawa, au début de décembre; Marc Laviolette y participera au panel sur la formation professionnelle dans le secteur environnemental. C'est une rencontre des intervenants de tout le Canada dans le domaine. La loi fédérale sur l'environnement est en voie de révision et la CSN compte présenter un mémoire aux audiences de la commission parlementaire itinérante qui mène une consultation à travers le pays.

EcoSommet

La CSN prendra également une part active aux discussions d'EcoSommet, un regroupement de divers intervenants industriels, fonctionnaires, groupes écologistes, qui remplace en quelque sorte la Table ronde de l'environnement dont les travaux avaient été interrompus sous le gouvernement libéral.

Nouvelles CSN suivra tout cela avec intérêt, en plus de produire quelques dossiers importants, notamment sur les effets des systèmes de stérilisation des produits médicaux dans les hôpitaux.

CAISSES DE RETRAITE

Une situation anormale

«La CSN croit qu'il est urgent que les travailleuses et les travailleurs prennent en main cet important outil que constituent les caisses de retraite. Même les sommes que versent en leur nom les employeurs ne sont en fait que du salaire différé qui appartient aux travailleuses et aux travailleurs. Ces fonds leur sont destinés, que ce soit pour leur retraite ou pour le développement économique du Québec; ils ne sont pas que «la sécurité de leurs vieux jours», ils peuvent aussi être l'avenir de leurs enfants.»

C'est ce qu'a déclaré la vice-présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, le 8 novembre, à l'issue d'un colloque sur les placements de retraite réunissant, à Québec, plus d'une centaine de représentantes et de représentants syndicaux au sein du comité de retraite de leur entreprise.

Claudette Carbonneau a ajouté: «En ce sens, la CSN demande au gouverne-

ment d'assurer que les travailleuses et les travailleurs composent au moins la moitié des effectifs des comités de retraite. Il est anormal que, la plupart du temps, ce soient les employeurs qui décident quoi faire avec leur argent», d'expliquer Claudette Carbonneau.



Claudette Carbonneau

Ce colloque s'est terminé avec une table ronde réunissant un panel de gens des milieux financiers privés et publics, panel qui a débattu de l'aspect social et économique des caisses de retraite au Québec, elles qui gèrent près de 35 milliards de dollars. «De cette table

ronde, il est ressorti des propositions concrètes qui mériteront d'être travaillées et reprises dans nos différentes instances. D'ailleurs, dans la foulée de ces propositions concrètes, le trésorier de la CSN, Léopold Beaulieu, a mené un bon débat sur la dette publique et les fonds de développement économique», de conclure la vice-présidente de la CSN. M.C.

LE JOURNAL DES QUARTIERS POPULAIRES DE QUÉBEC

20e anniversaire de Droit de Parole

La population et les syndiqués de la région de Québec sont invités à célébrer le 20e anniversaire du journal populaire *Droit de Parole* en achetant son numéro spécial (\$3) et en participant au spectacle bénéfique qu'offriront la chanteuse et guitariste Geneviève Paris et d'autres artistes, le samedi 26 novembre, à 20h, au Centre Édouard-Laberge.

Un des collaborateurs de *Droit de Parole*, Denis Cusson, nous a rappelé qu'à l'origine de ce journal, en 1974, il y avait le «je m'en foutisme des médias locaux face aux con-



ditions de vie des gens démunis et aux luttes menées par les groupes populaires pour l'avancement de leurs droits. Il n'y en avait à l'époque que pour les grands projets de développement: autoroute, édifices à bureaux.» L'action de *Droit de Parole* a également eu des retombées ailleurs: «Il a servi de modèle pour la création de journaux communautaires à Montréal. Il fut l'un des instigateurs de

L'Association des médias écrits communautaires du Québec (AMECQ)», rappelle Denis Cusson.

Droit de Parole est distribué principalement dans la Basse-Ville de Québec et dans un quartier populaire de la Haute-Ville, Saint-Jean-Baptiste. Il est publié quatre fois par année, à 15,000 exemplaires.

Au nombre des commanditaires du spectacle bénéfique du 26 novembre, on retrouve le Conseil central de Québec (CSN), la CEQ et la Caisse d'économie des travailleuses et des travailleurs de Québec. M.C.

COLLOQUE

Réflexion, réflexion...

Sous la houlette du Centre de formation populaire, du Centre St-Pierre, de l'ICEA et de la Ligue des droits et libertés du Québec se tient, les 25, 26 et 27 novembre à l'Université du Québec à Montréal, un colloque



qui «se veut un lieu d'échanges pour la mise en commun et le dépassement de nos constats, pour une nouvelle culture de la citoyenneté, un projet social, démocratique et solidaire.»

DROIT DE CITÉ

Repenser la citoyenneté pour vivre la démocratie

Lieu de confrontation des analyses et des points de vue de ceux qui se sentent «concernés et ébranlés par les mutations que nous traversons», le colloque Droit de cité réunira des représentants de syndicats, d'entreprises, du monde de l'éducation, des médias, des groupes populaires, du mouvement des femmes, des communautés ethno-culturelles, des groupes environnementaux, des organismes publics et para-publics, sans oublier des chercheurs et des universitaires. En somme, beaucoup de brassage d'idées en perspective.

On y accueillera entre autres M. Michel Wieviorka, directeur à l'École des Hautes études en sciences sociales à Paris, et Mme Juanita Westmoreland-Traoré, commissaire à l'équité en emploi au ministère des Affaires civiques de l'Ontario.

Frais d'inscription: \$75 pour les groupes populaires, \$200 pour les autres. Renseignements: 514-948-2044 (fax: 948-2046).

J.-P. P.

LE RÉSULTAT DES ÉLECTIONS À MONTRÉAL

Un gros point d'interrogation!

C'est le commentaire qu'a émis le président du Conseil central du Montréal métropolitain, Arthur Sandborn, sur l'entrée massive du parti Vision Montréal à l'hôtel de ville. «Un vrai pot-pourri, ce parti, sans vision d'ensemble, a-t-il poursuivi. On y trouve des gens de gauche comme des gens d'extrême-droite! De plus, on risque un retour au style autocratique de Drapeau: Bourque a lui-même désigné tous ses candidats! Alors, que feront les nouveaux élus pour le développement de Montréal? On n'en sait trop rien...»

Le conseil central n'avait pas donné, cette fois-ci, son appui officiel au RCM, se contentant d'inviter ses membres à élire des candidats dont les positions sont proches



Arthur Sandborn

des siennes. «Certaines promesses électorales du RCM, très importantes à nos yeux, n'ont jamais été tenues. Le droit au référendum, par exemple. Quant aux comités consultatifs d'arrondissement, ils consultaient, oui, mais l'opinion des citoyens n'était jamais prise en compte: en bout de ligne, c'était le Comité exécutif qui décidait», a expliqué Arthur Sandborn.

L.L.

Toujours fermé!

Cela a fait un an le 12 novembre que les propriétaires du magasin People de Roberval, les frères Wise, ont mis la clé dans la porte de leur magasin du Centre commercial de Roberval, mettant à la rue les 25 employé-es syndiqué-es. Les vitrines sont toujours placardées et donnent aux lieux une allure sinistre.

«On est sûrs que Wise conserve le magasin pour empêcher la concurrence de venir s'installer», dit la présidente du syndicat, Jocelyne Tardif, qui est aussi vice-présidente de la Fédération du commerce. Elle craint aussi que les propriétaires attendent l'échéance de la liste de rappel, soit deux ans.

La grande majorité des employé-es ne se sont pas trouvés de nouvel emploi. Mais elles n'en continuent pas moins de se revoir régulièrement, question de se tenir au courant des développements qui tardent à survenir. Jocelyne Tardif veut profiter de l'occasion pour remercier les syndicats et les organismes qui leur ont manifesté leur appui au moment de la fermeture.

M.R.



MONTRÉAL: ÉLECTION DE L'EX-DIRECTEUR DU JARDIN BOTANIQUE



FLASH

MÉMOIRE CONJOINT CSN-FTQ-CEQ

Explorer des avenues innovatrices

Siles programmes de sécurité sociale doivent être adaptés aux réalités d'aujourd'hui, leur révision doit se faire dans l'optique du développement de l'emploi, de l'équité fiscale, d'une meilleure redistribution de la richesse et d'une plus grande sécurité sociale.

C'est ce que la FTQ, la CSN et la CEQ ont dit au Comité permanent chargé de revoir ces programmes dans le cadre de la réforme qu'entreprend le gouvernement fédéral.

Une stratégie cohérente du développement de l'emploi constitue la seule option viable, croient les organisations syndicales, qui suggèrent au gouvernement d'explorer des avenues innovatrices comme la redistribution de l'emploi et la création d'emplois d'utilité sociale. Au chapitre de la formation, elles proposent le prélèvement d'une contribution calculée en proportion de la masse salariale et ce, indépendamment des contributions à l'assurance-chômage. Les sommes que consacrent les entreprises à la formation pourraient alors être déduites de ce montant et le solde, quant à lui, serait versé dans des fonds régionaux ou sectoriels destinés ex-



Henri Massé, secrétaire général de la FTQ, Gerald Larose, président de la CSN, et Lorraine Pagé, présidente de la CEQ, lors de la présentation du mémoire conjoint des trois centrales syndicales.

clusivement à la formation en emploi et gérés par les syndicats. Au Québec, l'administration de ces sommes serait sous la responsabilité du gouvernement. En ce qui a trait aux mesures — dites actives — d'adaptation ou de formation, les organisations syndicales réclament leur accessibilité pour les chômeurs.

Quant au programme d'assurance-chômage, la CSN, la FTQ et la CEQ s'opposent à ce que le gouvernement crée deux catégories de prestataires: les chômeurs occasionnels et de courte durée, et les chômeurs fréquents ou périodiques. La référence au revenu familial dans l'accès aux prestations, ou la détermination de leur niveau, est aussi une orientation qu'elles rejettent. Elles soutiennent que l'État doit se réengager dans le financement de ce programme afin d'assu-

rer le financement de mesures actives.

En ce qui a trait à l'éducation post-secondaire, on prône la recherche d'un mode de financement qui assurerait les moyens aux institutions publiques d'adapter et de développer leur rôle à un monde et un marché du travail en mutation. On s'oppose à l'approche du gouvernement, qui consiste à individualiser le financement de l'éducation post-secondaire et de la formation continue, car elle entraînerait une augmentation de l'endettement des étudiants et réduirait l'accessibilité aux études. Quant au développement d'un réseau de services de garde universel, sans but lucratif, il est proposé que les sommes soient versées aux provinces pour qu'elles adaptent ces services à leurs besoins.

T.J.



LE FRANÇAIS AU TRAVAIL ÇA S'IMPOSE

Réagissons!

Face aux «coupures» massives qui s'annoncent dans le secteur de la santé, nous allons réagir. L'expression anglaise *budget cut* se rend en français par réductions ou compressions budgétaires. Quant au verbe anglais *to cut*, on le traduit par supprimer, abolir ou éliminer, quand il est question d'emplois.

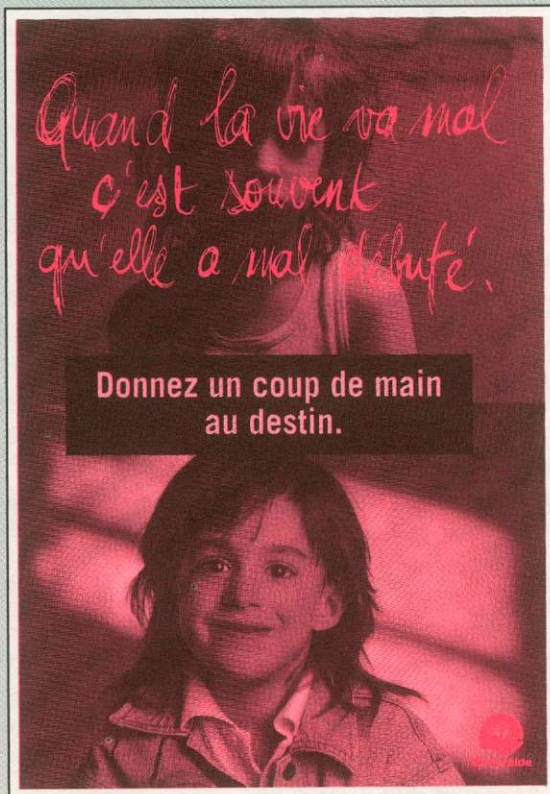
On y fait «allusion» dans le bulletin de nouvelles. L'expression *faire allusion à* est tout à fait française. Toutefois, faire allusion à quelque chose, c'est en parler indirectement, sans en faire vraiment mention. Une allusion est une insinuation, un sous-entendu. Ainsi, il apparaît plus juste de dire: On en a parlé ou il en a été question dans le bulletin de nouvelles.

30,000 «copies» du livre sont en vente depuis ce matin. Le mot *copie* désigne la reproduction d'un document d'après un original. Toutefois, on achète un exemplaire d'un livre, d'une revue ou d'un journal, et non une copie.

Elle demeure dans un «immeuble à bureaux». L'emploi de la préposition *de* convient mieux, car elle exprime la notion de contenu. Ainsi, il est préférable d'employer l'expression: un immeuble de bureaux.

Un agent «d'immeuble» s'occupe de la vente de ma maison. Le *courtage immobilier* étant relatif à des biens immeubles, on optera plutôt pour agent immobilier et agente immobilière pour la forme féminine.

Jacinthe Pilon



Quand la vie va mal
c'est souvent
qu'elle a mal débutfé.

Donnez un coup de main
au destin.

BIENVENUE

Saint-Aimé-du-lac-des-Iles: le nez de la navette

Ils s'agit de la seule mine de graphite actuellement en exploitation en Amérique du Nord, du nom de Stratmin Graphite, et on dit que son minerai est d'une pureté exceptionnelle. Il est d'ailleurs utilisé, entre autres, dans la fabrication de circuits électroniques et de composantes du nez de la navette spatiale américaine. Des contrats importants d'approvisionnement seraient également en négociation avec des géants comme Toshiba, Kawasaki et Hayworth.

Suite à l'accord survenu sur la description de l'unité de négociation entre l'employeur et le nouveau syndicat CSN, qui avait déposé sa requête en accréditation le 31 août, c'est l'agent de bureau du Commissaire général du travail lui-même qui a accrédité le Syndicat des travailleurs et travailleuses de Stratmin Graphite Inc pour représenter les 75 em-

ployés de l'entreprise, située à Saint-Aimé-du-lac-des-Iles, près de Mont-Laurier. Ceux-ci oeuvrent tant dans la mine à ciel ouvert que dans l'usine où se trouve le concentrateur.

Le syndicat, affilié à la Fédération de la métallurgie de la CSN et au Conseil central de l'Ou-taouais, est impatient de voir reconnaître l'ancienneté comme critère d'attribution des postes.

Tsss...Tsss...

Ça puait la mesure dilatoire pour continuer à empêcher les cotisations des travailleurs et travailleuses le plus longtemps possible, et cela, malheureusement, s'est avéré.

Les Travailleurs unis de l'automobile du Canada étaient apparemment outrés de ce que les 75 employé-es de la compagnie Héritage Victoriaville (Provigo Distribution) les aient abandonnés au profit d'un syndicat autonome et démocratique, affilié à la CSN. En «bon père syndical», il leur fallait les punir, il leur fallait se venger. Des

procédures juridiques sur des vétilles furent donc estées auprès de l'instance juridique appropriée, retardant ainsi l'accréditation CSN et paralysant la capacité des travailleurs de négocier de nouvelles conditions de travail. Le moment venu d'étayer ses objections et ses prétentions devant un commissaire du travail, le 12 octobre, le procureur des TUAC-FTQ les a bêtement abandonnées pour pérorer une dizaine de minutes sur la «théorie du jour de l'expédition et du jour de la réception» et autres billevesées. Le stratagème n'a pas échappé au commissaire du travail et c'est dès le 14 octobre, deux jours plus tard, qu'il a accrédité le syndicat CSN.

Tout cela de la part d'une centrale qui se pète les bretelles à communiqué-que-veux-tu d'être «la plus grande centrale du Québec, deux fois plus que la CSN».

Ben... une chance!

J.-P. P.

INSATISFAITS DES SERVICES DURANT LEUR GRÈVE DE 1992 Ils quittent la FTQ après 22 ans

Les 119 employé-es du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, à Côte-des-Neiges à Montréal, ont massivement adhéré à la CSN. À la suite d'une campagne de changement d'allégeance syndicale qui a pris fin le premier novembre à minuit, c'est en effet dans une proportion de 93% que les 105 employés généraux du cimetière ont exprimé leur volonté d'abandonner, après plus de 22 ans, l'Union des employés de service de

la FTQ (Local 800) et de s'affilier à la CSN. Les 14 employé-es de bureau du cimetière ont aussi quitté le Local 800 pour se donner un syndicat CSN. Les syndiqué-es du cimetière Côte-des-Neiges ont massivement délaissé le Local 800 parce qu'ils étaient nettement insatisfaits des services dispensés par cette organisation syndicale, et plus particulièrement au plus fort de leur grève de 1992.

M.C.

Le Fonds CSN: en 1995

«Aussitôt que la loi nous permettant de le faire est adoptée, on enclenche. Nous sommes prêts.»

Le trésorier de la CSN, Léopold Beaulieu, a accueilli avec satisfaction l'annonce par le ministre des Finances, Jean Campeau, de son désir de reprendre les discussions concernant l'adoption par le gouvernement des pièces législatives nécessaires à la création d'un fonds d'investissement propre à la CSN.

Le temps manque cependant pour que ce fonds soit disponible dès cette année. On vise donc 1995. Le projet CSN est prêt depuis plusieurs années. Il entend privilégier les entreprises qui appartiennent aux travailleurs, celles qui soutiennent une gestion participative et les entreprises



Léopold Beaulieu

qui oeuvrent dans des technologies de pointe. Le respect de l'environnement sera un critère majeur.

Le fonds CSN projeté offrirait les mêmes avantages fiscaux que le Fonds de solidarité. «La CSN ne compte pas solliciter l'injection de fonds gouvernementaux pour le démarrage de son projet», indique Léopold Beaulieu. Québec et Ottawa avaient fourni chacun \$10 millions pour donner un élan au Fonds de solidarité de la FTQ.

M.R.

ENQUÊTE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

La CSN compte sur vous!

Dans le cadre des débats qui sont menés sur la réorganisation des ressources du mouvement et qui conduiront au congrès spécial de février, la CSN s'associe à un groupe de chercheurs de l'Université Laval pour mener une enquête dans tous ses syndicats. Celle-ci porte, globalement, sur les transformations en cours dans les milieux de travail, les besoins des syndicats et leurs attentes envers la CSN, les fédérations, les conseils centraux. Un question-

naire a été expédié dans tous les syndicats. La CSN compte sur les résultats de cette enquête pour éclairer les débats des prochains mois. La confidentialité des réponses est garantie. Un retour rapide du questionnaire, complété par un membre du comité exécutif du syndicat, serait apprécié. Il suffit de le retourner à: Université Laval, Équipe de recherche GRT-CSN, Relations industrielles (projet 3002) CP 2208, Québec G1K 9Z9. T.J.

LES COLS BLEUS, LES PLUS BAS SOUMISSIONNAIRES

Plutôt gênant pour les employeurs...

Pour combattre la sous-traitance bouffeuse d'emplois syndiqués, des syndicats de cols bleus ont décidé de soumissionner pour l'exécution de travaux mis en appel d'offres par leur propre employeur. Et il arrive que leurs services coûtent moins cher que ceux des plus bas soumissionnaires de la sacro-sainte entreprise privée. Gênant, pour le conseil de ville de Shawinigan, par exemple, de réaliser que la soumission du syndicat, et faite en plus avec l'aide d'un contremaître expert en la matière, était inférieure de \$65,000 au contrat accordé pour \$357,000 à un sous-contractant. C'est une économie de 18,2% qu'ils offraient aux contribuables. Ils ont porté un grief.

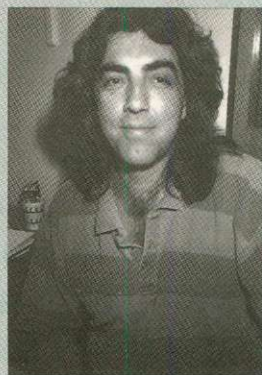
Salaberry-de-Valleyfield

Le syndicat des cols bleus de Salaberry-de-Valleyfield a lui aussi déposé une soumission pour faire des travaux qui vont être octroyés à sous-contrat à des entreprises extérieures: la coupe du gazon (514,480 mètres²), l'entretien des terrains de sport (soccer, balle) et des patinoires. C'est \$98,516 de moins que la plus basse soumission de l'extérieur.

Le syndicat avait logé des contestations juridiques en vertu des articles 39 et 45 sur deux de ces contrats octroyés il y a trois ans. Dans sa décision, le commissaire Pierre Lefebvre affirmait que le sous-contractant est lié par l'accréditation et la convention collective. Quand la ville a pris

connaissance du jugement, elle a répliqué en octroyant malgré tout à cette entreprise, Sauvé Excavation, la coupe du gazon du grand parc Sauvé, laquelle était encore assumée par les employés des travaux publics.

Pour le président du syndicat affilié à la FEESP, Pierre Prigent, c'est une situation aberrante: «Non seulement cela coûte-t-il plus cher aux contribuables, mais ça ne fait que permettre à un contracteur de s'en mettre plus dans les poches en payant du monde à des salaires bien inférieurs, alors que cer-



Pierre Prigent, président du Syndicat des cols bleus de Salaberry-de-Valleyfield.

tains des employés saisonniers sur la liste de rappel de la municipalité n'ont plus de travail et survivent des allocations de bien-être social.» Luc L.

SCIERIE RÉAL GRONDIN

Des progrès

On se souviendra des syndiqués de la Scierie Réal Grondin, à Saint-Côme de Beauce, qui réclamaient d'être traités aussi bien que les animaux du propriétaire (voir notre numéro 381). Eh bien, peut-être obtiendront-ils ce qu'ils veulent (et, espérons-le, davantage). Les négociations ont repris le 9 novembre en présence d'un conciliateur. Les deux parties ont fait montre d'ouverture. Le syndicat, pour sa part, a déposé une proposition en sept points portant surtout sur l'amélioration des conditions de travail. Les travailleurs sont en grève depuis le 10 août. L.L.

CAISSE POP DE BAIE-SAINT-PAUL

Vote de grève à 100%

Les résidents de Baie-Saint-Paul n'avaient encore jamais vu les employés de leur caisse populaire recourir à des moyens de pression: ils étaient fort étonnés de les trouver vêtues de jeans et arborant des macarons. Mais ils ont fait montre de sympathie en apprenant que leur employeur persiste à les maintenir au salaire de 1991, refusant en cela d'appliquer la politique salariale du Mouvement Desjardins, qu'il s'appuie sur la loi 116 pour exiger une convention collective d'une durée de 4 ans et demi, et qu'il veut ouvrir le samedi.

C'est à 100% que, le 2 novembre, les membres de ce nouveau syndicat, accrédité depuis le 21 février 1994, ont donné à leur exécutif le mandat de déclencher la grève. L.L.

À venir dans Nouvelles CSN: un dossier conjoint CSN-FTQ-CEQ sur la réforme Axworthy

À l'affiche: «Tolérance zéro»

Pas de mesquinerie, pas de règlement de compte, mais des résultats.

Par Lucie Laurin

La première réaction de Julie*, travailleuse au CLSC Suzor-Coté, à Victoriaville, ça été de vouloir que personne ne sache pour elle et Jocelyn*. La violence de son ex-conjoint la faisait souffrir et interférait même dans son travail, mais elle considérait que ça appartenait à sa vie privée. Il ne lui serait pas venu à l'esprit de demander de l'aide à son syndicat: un syndicat, se disait-elle, ça sert à négocier des conventions collectives...

C'est vrai, mais un syndicat responsable, ça se préoccupe aussi de la qualité de vie de ses membres; ça travaille à promouvoir l'égalité, la justice et la solidarité dans le milieu de travail et dans la société.

Les compagnes de travail de Julie s'étaient aperçues que Jocelyn lui téléphonait plusieurs fois par jour pour la menacer: elle l'avait quitté et il ne le prenait pas. Elles la sentaient préoccupée. Elles voulaient faire quelque chose pour elle, d'autant plus que l'employeur avait constaté un changement d'attitude dans son travail.

Agir oui, mais comment?

«On se sentait doublement justifiées d'agir: au printemps dernier, j'avais assisté au Conseil fédéral de la FAS qui avait adopté le guide syndical d'intervention sur la violence en relation amoureuse», déclare Claire Lefebvre, vice-présidente du syndicat et membre du comité de la condition des femmes.



Claire Lefebvre, vice-présidente et membre du comité sur la condition des femmes, Hélène Grenier, membre du comité sur la condition des femmes, et Céline Guérin, présidente du Syndicat des employé-es du CLSC Suzor-Coté.

Julie accepta le soutien individuel de ses compagnes et les références vers des ressources susceptibles de lui aider (maison des femmes). Après avoir hésité, elle accepta aussi l'aide que son syndicat lui offrait.

L'ex-conjoint travaillait lui aussi au CLSC. Il était mem-

bre d'un autre syndicat, affilié celui-là à la CEQ. Il s'agissait donc de dénoncer unanimement la violence et, sans nommer personne, de manifester à Julie l'appui de tous et de toutes, faisant ainsi pression sur Jocelyn pour qu'il change de comportement.



Fernande Fournier, responsable du syndicat affilié à la CEQ, et Richard Desrochers, directeur général du CLSC: «Comme employeur, dit-il, on ne peut pas passer à côté de notre responsabilité. Il faut respecter les deux personnes impliquées, mais ça ne veut pas dire ne pas agir. Il faut intervenir ouvertement, en partenariat avec le syndicat. Qu'il s'agisse de violence ou de harcèlement, la tolérance doit être zéro. Ce principe doit s'appliquer.»

Les gars s'en mêlent aussi

«On a cherché et cherché», raconte Hélène Grenier, membre du comité sur la condition des femmes. On n'avait pas de recette. On ne voulait pas de mesquinerie, pas de règlement de compte. Mais on voulait faire cesser la violence.»

Finalement, l'exécutif syndical opta pour une affiche sur laquelle on pouvait lire: «Moi, ma position face à la violence en relation amoureuse c'est: tolérance zéro! Je l'affiche par solidarité envers ma collègue de travail. Signé: l'ensemble du personnel du CLSC Suzor-Coté»

Le syndicat s'associa à l'employeur dans cette démarche. L'affiche fut distribuée et 75% des membres du personnel l'apposèrent sur leur porte, y compris des membres du syndicat CEQ.

L'employeur entreprit des démarches administratives, professionnelles et personnelles auprès du conjoint violent, qui reçut également la visite de collègues masculins venus lui exprimer leur désapprobation.

Le 16 septembre, journée contre la violence faite aux femmes, suivant la consigne syndicale, tout le monde porta le brassard blanc. Un jour, Julie déclara au syndicat que les choses allaient beaucoup mieux. Les affiches furent retirées, mais conservées. «Ça a duré deux mois en tout. On est contentes d'avoir agi rapidement. Et quand quelqu'une vient nous demander: «Ça veut-tu dire que le syndicat m'aiderait si ça m'arrivait?», on sait qu'on a bien fait d'agir!», de conclure Céline Guérin, présidente du syndicat.

* Prénom fictif